

Communiqué de presse – 06 novembre 2013

Elections régionales 2014 : les 10 priorités de la CCW

Logement, énergie, crise des finances communales, patrimoine, concurrence déloyale, emploi-formation, déchets, marchés publics : la CCW donne sa vision de la législature 2014-2019.

La reconversion de l'économie wallonne est en cours, mais face aux défis institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux, le processus de redéploiement régional axé sur l'économie verte doit être amplifié. Acteur stratégique et moteur de toute l'économie régionale, la construction a un rôle-levier indéniable à jouer, notamment face aux défis démographiques et énergétiques. La CCW entend convertir ces défis en créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

La législature 2009-2014 se termine pour la construction sur un bilan encourageant : l'Alliance Emploi-Environnement, le plan Pivert, le plan Routes, la création de Greenwin et Greenwal, la réforme profonde du CWATUPE, des progrès en simplification administrative sont des exemples d'actions entamées depuis 2009 au bénéfice de milliers d'entreprises. Il conviendra de mener ces actions à bonne fin et d'en initier de nouvelles. La CCW avance dix priorités dans son Mémoire 2014 à destination des partis politiques et des candidats aux élections de mai prochain.

Quatre priorités pour développer l'activité du secteur et accélérer le redéploiement économique

1) Défi démographique : accroître la production de logements publics et privés

350.000 ménages supplémentaires seront à loger en Wallonie en 2040. Ces besoins en logements devront être rencontrés majoritairement par le secteur privé, mais ce ne sera possible que moyennant cinq conditions : une réforme profonde du CWATUPE instaurant un urbanisme dynamisant ; la maîtrise des coûts de construction ; une politique foncière plus déterminée ; une fiscalité immobilière incitative (e.a. le maintien du bonus logement) ; le développement de financement alternatifs.

2) Transition énergétique : consommer moins, produire vert

Le défi énergétique peut se convertir en triple levier de croissance. 1° En optimisant la performance du bâti existant via notamment la pérennisation de l'actuelle Alliance Emploi-Environnement. 2° En améliorant la performance des bâtiments neufs par un cadre législatif ambitieux mais réaliste (viser l'optimum économique sans imposer le standard passif). 3° En développant les énergies renouvelables (les plus rentables à terme) selon des modalités claires et stables : le lancement de Quali watt est à cet égard urgent.

3) Préserver la capacité d'investissement des pouvoirs locaux

Les capacités d'investissement des pouvoirs locaux sont fortement compromises par de

nouvelles charges, la diminution de recettes et les exigences européennes de contrôle de l'endettement. Il est fondamental de maintenir la capacité d'investissement des pouvoirs locaux vu leur rôle de premier investisseur public et l'ampleur des besoins. La CCW propose des pistes originales pour relancer l'investissement au niveau local, en excluant toute hausse de la fiscalité immobilière.

4) Un ambitieux plan «Patrimoine», créateur d'identité régionale

Après une décennie de recul des crédits consacrés au patrimoine, la CCW demande à la Région de redresser les budgets et propose des pistes de financement alternatif. Un véritable « Plan patrimoine » serait de nature à créer un maximum d'emploi local à très court terme, ainsi qu'à renforcer l'identité régionale.

Six priorités pour améliorer le contexte juridique et social de la profession

5) Garantir une concurrence loyale et légale

Les entreprises belges de construction sont confrontées à la concurrence déloyale d'entreprises étrangères qui exploitent les différences de coûts salariaux et lacunes du marché unique européen. La Confédération Construction travaille sur des solutions au niveau fédéral et européen, et la CCW propose des mesures complémentaires au niveau régional, notamment des clauses de marchés publics pour privilégier l'emploi local.

6) Promouvoir une alternance de qualité

Les entreprises sont de plus en plus appelées à jouer un rôle actif dans la formation des jeunes et demandeurs d'emploi. Il importe d'aider les entreprises en leur permettant d'accéder à des aides financières pour cette mission additionnelle. La CCW plaide pour une alternance de qualité dans le cadre du transfert de l'apprentissage industriel vers les Régions, et pour que l'IFAPME reste l'opérateur de référence pour l'alternance.

7) Emploi-formation : une simplification et une complémentarité des dispositifs, des aides et des structures

Les entreprises de construction sont confrontées à une multitude de dispositifs, d'aides et de structures en matière d'emploi et de formation. La CCW demande, dans la foulée du transfert des compétences, une simplification des aides tout en maintenant les montants financiers tant les besoins sont importants. Dans les contacts vers les entreprises, une harmonisation s'impose aussi.

8) Vers un nouvel «Accord de branche» pour les déchets de construction

L'économie circulaire s'imposera à tous les secteurs. La CCW veut responsabiliser davantage les pouvoirs publics dans la gestion des déchets de travaux publics. Le développement de filières de réutilisation et de recyclage se réalisera en stimulant davantage l'utilisation de matériaux recyclés et en favorisant la valorisation des terres de déblais.

9) Gouvernance des marchés publics : simplifier, optimiser, accélérer

La CCW appelle les quatre partis politiques à s'engager dans chaque pouvoir local : 1° à observer strictement les délais légaux de procédure et de paiement en marchés publics ; 2° à appliquer concrètement les principes de simplification administrative (déclaration sur l'honneur, facturation électronique...) ; 3° à respecter au mieux les cahiers des charges officiels.

10) Impétrants : tourner la page de Ghislenghien

La CCW demande l'adoption urgente du décret 'Impétrants' et de la plateforme informatique par laquelle les concessionnaires sont tenus de s'identifier et fournir des plans complets de leurs installations souterraines (câbles et canalisations). En outre, ces installations devraient être renouvelées plus régulièrement pour lutter contre leur vieillissement accidentogène.

Téléchargez le mémorandum 2014 de la CCW :

- [Version courte](#) ;
- [Version longue](#).

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Francis Carnoy • Directeur général
T 02 545 56 68 • M 0476 47 57 56 • F 02 545 59 05
francis.carnoy@ccw.be